

Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
ROUBAIX - TOURCOING  
51, Rue du Capitaine Aubert  
BP 30099  
59052 ROUBAIX CEDEX 01

**CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sté NOFAL EXPLOITATION  
91 RUE DE L'EPINETTE  
59420 MOUVAUX

Dépôt effectué par :

Sté NOFAL EXPLOITATION  
91 RUE DE L'EPINETTE  
59420 MOUVAUX

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 380 282 780

<20290/1990B00966>

Pièces déposées le 11/10/2006

Numéro : 2605996

Rapport du commissaire aux comptes à la transformation sté du 09/10/2006

Le Greffier associé, J. SOINNE



Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.  
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES  
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE



**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire  
aux comptes sur la transformation de la SARL NOFAL  
EXPLOITATION en société par actions simplifiée  
Articles 223-43 et 224-3 du code de commerce**

**S.A.R.L. NOFAL EXPLOITATION  
91, rue de l'Épinette  
59420 MOUVAUX**



**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire  
aux comptes sur la transformation de la SARL NOFAL  
EXPLOITATION en société par actions simplifiée**  
Articles 223-43 et 224-3 du code de commerce

**S.A.R.L. NOFAL EXPLOITATION**

**91, rue de l'Épinette**

**59420 MOUVAUX**

-----

Monsieur le gérant,

Vous avez convoqué une assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider la transformation de votre société en la forme de société par actions simplifiée.

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application de l'article L 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

En outre, en exécution de la mission qui nous a été confiée en application de l'article L 223-43 du Code de commerce, nous avons également établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :



Au 30 septembre 2006, la situation nette du capital et des réserves totalisait 824.984 €

A savoir :

- Capital social :	708.887 €
- Prime d'apport :	137 €
- Réserve légale :	70.888 €
- Réserves diverses :	45.731 €
- Résultat de l'exercice :	661 €
	<hr/>
- Capitaux propres :	826.307 €

Ce total correspond :

A l'actif net comptable,  
composé :

- des créances	10.869 €
- des comptes courants groupe	813.556 €
- des disponibilités	1.886 €
	<hr/>
	826.312 €

Sous déduction :

- des autres dettes :	5 €
Actif net	826.307 €

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Roubaix, le 9 octobre 2006

Thierry TABARDEL  
Commissaire aux comptes et  
à la Transformation